

VOUS ÊTES STAGIAIRE

L'année de stage : une année surchargée

L'année de fonctionnaire stagiaire s'avère être une année extrêmement lourde quant à la charge de travail. En effet, lors de notre enquête nationale auprès des stagiaires de l'année 2017-2018 (plus de 1 100 réponses), 90% disaient travailler 40h ou plus, et 55% indiquaient travailler 50h ou plus. Cette réalité commence à faire consensus : même la Cour des Comptes reconnaît, à travers le dernier référé sur les ÉSPÉ, que « les étudiants peinent à dégager du temps pour organiser un



travail réflexif sur les pratiques d'enseignement ».

Pour le SNES-FSU, concilier une formation universitaire conséquente et un exercice en responsabilité devant élèves est très difficile, et les stagiaires soumis à ces contraintes finissent malgré eux par négliger l'une ou l'autre. **Le SNES-FSU estime que l'entrée dans le métier devrait être plus progressive et propose que les stagiaires ne soient plus en responsabilité mais affectés à tiers-temps sur le service de leur tuteur.**

Salaires : l'inexorable érosion de nos rémunérations

C'est un fait notoirement connu, les enseignants français font partie des plus mal payés de l'OCDE. Cela n'a pourtant pas empêché le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin d'annoncer toute une série de mesures (nouveau gel du point d'indice, report de la réforme PPCR, retour du jour de carence...) qui vont encore dégrader notre pouvoir d'achat. Cette politique salariale se poursuit depuis des décennies : en 1982, un certifié stagiaire touchait 2,1 fois le SMIC, aujourd'hui un certifié stagiaire ne perçoit plus que 1,2 fois le SMIC ! Cette année, les stagiaires commenceront donc avec moins de 1 500 euros nets par mois.

Dans un contexte où le coût du logement, notamment en Île-de-France, reste très élevé, le Gouvernement, par ses choix, accentue la précarisation des enseignants stagiaires.

Formation à l'ÉSPÉ de Versailles : des progrès restent à faire !

Bien que l'ÉSPÉ de Versailles se félicite de l'amélioration des formations, le bilan n'est *in fine* pas satisfaisant pour les stagiaires. Le cadrage de la formation (horaires, emploi du temps, production d'écrits) est bien trop faible, ce qui entraîne des disparités selon les sites et les disciplines. En outre le contenu des

formations reste très insuffisant ou inadapté selon l'avis même des stagiaires, les parcours adaptés portent très mal leur nom et, souvent, les productions écrites demandées par l'ÉSPÉ sont très lourdes. Il est à noter également une propension de certains formateurs à infantiliser les stagiaires, considérés comme des « élèves » ou des « étudiants » et non comme des fonctionnaires à part entière.

Le SNES-FSU continuera à être présent aux côtés des stagiaires pour veiller à la qualité de la formation et s'opposer à tout abus et dérive.

Et pendant ce temps, la crise de recrutement continue de s'aggraver...

Évidemment, la situation décrite ici a des conséquences sur l'attractivité de nos métiers. Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer avait déjà supprimé 2 000 postes aux concours pour la session 2018 en expliquant que ce serait indolore car correspondant à des postes non pourvus. Cela a été démenti par les résultats d'admission : plus de 800 postes n'ont pas été pourvus cette année (115 au CAPES de mathématiques, 103 à celui de lettres classiques, 124 à celui d'allemand...). Tout cela, alors qu'il y aura 36 000 élèves supplémentaires dans le Second degré (hors Lycée Professionnel) !

Le recours aux contractuels sera donc encore accru cette année pour compenser cette importante diminution du nombre de postes.

Le SNES-FSU dénonce cette logique de précarisation généralisée des personnels qui ne peut que contribuer à la dégradation du Service public d'Éducation.

Imposer de l'ambition pour nos métiers et les élèves avec le et la FSU

Au nom de l'avenir du Service public d'Éducation le SNES-FSU revendique des mesures à la hauteur des enjeux :

- ▶ Mise en place d'un **plan pluriannuel de pré-recrutements** (le pré-recrutement consiste à verser un salaire à un élève fonctionnaire pendant ses années d'études en échange d'un engagement à servir l'État) répondant aux besoins du Second degré dans un contexte de hausse démographique des élèves.
- ▶ **Entrée progressive dans le métier** : une année de stage à tiers-temps maximum sur le service du tuteur (au-delà, la priorité n'est plus donnée à la formation), puis une décharge de service durant les deux premières années en tant que titulaire (une année à mi-temps et une année à deux-tiers temps) pour continuer à se former.
- ▶ **Rénovation et amélioration de la formation professionnelle**, répondant aux besoins des stagiaires et à l'appropriation d'un métier complexe et exigeant, sans infantilisation.

VOUS ÊTES STAGIAIRE

➔ QUELLES SONT VOS CONDITIONS DE STAGE, DE RÉMUNÉRATION ET DE FORMATION ?

	Titulaire d'un M1 (avec ou sans expérience professionnelle)	Titulaire d'un M2 (ou dispensé ⁽¹⁾) sans expérience professionnelle dans le Second degré	Titulaire d'un M2 (ou dispensé ⁽¹⁾) avec expérience professionnelle dans le Second degré ⁽²⁾								
Vos conditions de service	Agrégé : 7h à 9h Certifié : 8h à 10h CPE et enseignant documentaliste : 18h	Agrégé : 7h à 9h Certifié : 8h à 10h CPE et enseignant documentaliste : 18h	Agrégé : 15h Certifié : 18h Documentaliste : 36h (dont 6h de forfait pédagogique) CPE : 35h								
Votre rémunération de départ (montants p. 12)	Échelon 1 (avant un éventuel reclassement)	Échelon 1 (avant un éventuel reclassement)	Échelon 1 (avant un éventuel reclassement)								
Votre formation	M2EEF à l'ÉSPÉ (2 jours par semaine)	Parcours adapté à l'ÉSPÉ (2 jours par semaine) <i>(voir colonnes ci-dessous)</i>	Parcours adapté								
	Journées libérées dans la semaine ⁽³⁾ :		Journée libérée ⁽³⁾ :								
<table border="1"> <tr> <td>lundi et mercredi</td> <td>- Histoire-géographie</td> </tr> <tr> <td>mardi et mercredi</td> <td>- CPE - Économie-gestion, hôtellerie - Lettres classiques et lettres modernes - Mathématiques - Sciences physiques - SII # - SVT</td> </tr> <tr> <td>mardi et vendredi</td> <td>- EPS</td> </tr> <tr> <td>mercredi et jeudi</td> <td>- Allemand, anglais, arabe, espagnol, chinois *, italien, portugais, russe* - Arts plastiques *, arts appliqués - Biochimie # et biotechnologies - Documentation * - Éducation musicale * - Philosophie - SES - STMS</td> </tr> </table>		lundi et mercredi	- Histoire-géographie	mardi et mercredi	- CPE - Économie-gestion, hôtellerie - Lettres classiques et lettres modernes - Mathématiques - Sciences physiques - SII # - SVT	mardi et vendredi	- EPS	mercredi et jeudi	- Allemand, anglais, arabe, espagnol, chinois *, italien, portugais, russe* - Arts plastiques *, arts appliqués - Biochimie # et biotechnologies - Documentation * - Éducation musicale * - Philosophie - SES - STMS	<p>Mercredi : toutes disciplines sauf EPS</p> <p>Vendredi : EPS</p> <p>24h de formation didactique et 12h de modules transversaux (soit 6 journées en tout)</p> <p>(1) Concours interne, détachés de catégorie A, 3^{ème} concours...</p> <p>(2) Vous êtes dans cette situation si vous êtes ex-PLP, en changement de discipline ou si vous pouvez justifier d'un an et demi d'expérience (équivalent temps plein) dans votre discipline de recrutement sur les trois dernières années.</p> <p>(3) Ces journées de formation doivent impérativement être libérées.</p>	
lundi et mercredi	- Histoire-géographie										
mardi et mercredi	- CPE - Économie-gestion, hôtellerie - Lettres classiques et lettres modernes - Mathématiques - Sciences physiques - SII # - SVT										
mardi et vendredi	- EPS										
mercredi et jeudi	- Allemand, anglais, arabe, espagnol, chinois *, italien, portugais, russe* - Arts plastiques *, arts appliqués - Biochimie # et biotechnologies - Documentation * - Éducation musicale * - Philosophie - SES - STMS										
<p><u>Attention</u> : certaines formations sont dispensées à l'ÉSPÉ de Paris (*), ou de Créteil (#).</p>											

DÈS LA PRÉ-RENTRÉE, S'ASSURER DE CONDITIONS DE STAGE SATISFAISANTES

(BO du 18.06.2014 et circulaire rectorale du 08.06.2018)

- Si vous êtes stagiaire à mi-temps, **vous ne devez pas effectuer d'heures supplémentaires** (elles ne peuvent pas être rémunérées !). Attention, votre service inclut les pondérations (notamment en lycée) et peut donc correspondre à un nombre d'heures supérieur au nombre d'heures devant élèves.
- Le service ne doit **pas comporter plus de deux niveaux**, sauf pour quelques disciplines (arts plastiques, éducation musicale par exemple).
- **Vous devez avoir un tuteur de terrain** qui doit être un enseignant volontaire et expérimenté. Vos emplois du temps respectifs doivent être construits pour dégager deux séances hebdomadaires de cours permettant des « observations croisées » soit aller dans les cours de votre tuteur et réciproquement. Vos emplois du temps doivent également vous permettre un créneau commun de disponibilité pour échanger.
- **Vos journées de formation doivent être libérées** (voir tableau) dans votre service.
- **Certains sites institutionnels** à contenu pédagogique ou didactique pour préparer vos cours peuvent être utiles : Éduscol, Édubase...

COMMENT ALLEZ-VOUS ÊTRE TITULARISÉ ?

Vous êtes certifié ou CPE :

Votre titularisation sera prononcée par un jury sur la base des avis de l'inspection, de votre chef d'établissement et de l'ÉSPÉ.

La validation du M2 constituera une condition nécessaire à votre validation.

Vous êtes agrégé :

La titularisation des agrégés dépend des mêmes avis que les certifiés. Une inspection est toutefois systématique et la titularisation est prononcée après avis de la CAPA des agrégés dans laquelle siègent les élus des personnels.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question sur votre titularisation.